

Département des Pyrénées Atlantiques

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De la commune de BRISCOUS**

Séance du 17 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 18 juin à 18h30, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Julie ARGUINDEGUY, Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Agnès CELESTIN, Christine CHEVERRY-PALUAT, Danielle DASSE, Maryannick DOYHENARD, Monique ETCHEVERRY, Xabi IRIGOYEN, Eliane ITHURBIDE, Sylvie JOCOU, Annie LAGRENADE, Jean-Pierre POINSENET, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Florence DOYHAMBEHERE (excusée, procuration Mme DOYHENARD), Rose URRIZA (excusée, procuration Mme JOCOU).

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 21 mars 2015 et l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2015. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur POINSENET arrive à 19h.

Délibération n°1- Grille tarifaire camps de l'été 2015

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente, propose les tarifs pour les camps de l'été du 7 au 10 juillet 2015 :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration à l'unanimité

ADOPTE : la grille tarifaire des camps de l'été 2015 telle que présentée,

Camp de CASSEN 6-9 ans et 10-14 ans,

Tarif Camp	Total séjour/Commune par enfant	Total séjour/Hors Commune par enfant
QF \geq 1200	100	120
1200 < QF \leq 750	80	100
750 < QF \leq 570	64	80
QF < 570	56	64

PRECISE : que pour finaliser l'inscription les familles devront régler le séjour avant le 30 juin 2015.

Délibération n°2- Création d'emplois saisonniers

La Vice-présidente expose que l'activité du centre de loisirs impose pour les vacances d'été de faire appel à des emplois saisonniers pour l'encadrement des enfants et le fonctionnement du centre.

Ces emplois sont liés à la fréquentation des enfants.

La vice-Présidente propose aux membres du CA d'autoriser la création :

- de trois emplois saisonniers d'adjoints d'animation de 2ème classe à temps complet du 6 au 24 juillet 2015 pour assurer le fonctionnement du Centre de Loisirs de l'été. Ces animateurs seront présents pour les réunions de préparation de l'été, les samedis 30 mai et 5 juin de 9h à 12h,
- d'un emploi saisonnier d'adjoints d'animation de 2ème classe à temps complet du 6 au 17 juillet 2015 pour assurer le fonctionnement du Centre de Loisirs de l'été,
- de deux emplois saisonniers d'adjoints d'animation de 2ème classe à temps complet du 17 au 28 août 2015 pour assurer le fonctionnement du Centre de Loisirs de l'été.
- d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet. L'emploi serait créé pour la période du 24 au 28 août 2015. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 32 heures.

Ces emplois seraient pourvus en fonction des besoins (en relation avec les effectifs d'enfants inscrits au Centre de Loisirs) sans que la durée de l'engagement ne puisse être supérieure à 6 mois par période de 12 mois.

Ces emplois seraient créés et pourvus par le recrutement d'agents non titulaires sur la base des dispositions de l'article 3 - 2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois par période de 12 mois. La rémunération pourrait être calculée sur la base de l'indice brut 330 majoré 316 (au 1^{er} janvier 2014) applicable dans la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création :

- de trois emplois saisonniers d'adjoints d'animation de 2ème classe à temps complet du 6 au 24 juillet 2015. Ces animateurs seront présents pour les réunions de préparation de l'été, les samedis 30 mai et 5 juin de 9h à 12h,
- d'un emploi saisonnier d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet du 6 au 17 juillet 2015,
- de deux emplois saisonniers d'adjoints d'animation de 2ème classe à temps complet du 17 au 28 août 2015,

- d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet du 24 au 28 août 2015 pour une durée hebdomadaire moyenne de travail fixée à 32 heures.
- **AUTORISE** la Vice-présidente à signer les contrats de travail en fonction des besoins du service,
- **PRECISE** que ces emplois seront dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 330 majoré 316 (au 1^{er} janvier 2014) de la fonction publique.

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n°3 – Indemnités de déplacement

La Vice-présidente propose aux membres du CA de se prononcer sur les fonctions dites « itinérantes » et sur l'indemnité afférente à ces fonctions.

Dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires), sept animatrices effectuent des déplacements d'un site scolaire à l'autre sur une même plage horaire avec leur véhicule personnel. Ces déplacements sont réalisés deux fois par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à la majorité,

Pour : 16

Abstention : 1 (Xabi IRIGOYEN)

DECIDE de verser une indemnité forfaitaire annuelle de déplacement de 50€ à compter du 1^{er} septembre 2015.

Brisous le 18 juin 2015,

La Présidente du C.C.A.S


F.AYENSA

C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34